

## **B.E.P. Secteur A**

(secondaires - soins personnels - sanitaire et social - arts appliqués)

# SUJET

- **Epreuve** : Vie sociale et professionnelle
- **Durée** : 30 minutes
- **Coefficient** : 1

**Le présent sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.**

**Répondre sur les feuilles du sujet.**

**Toutes les pages sont à rendre.**

**Calculatrices autorisées.**

**Sébastien Martin vient d'obtenir un emploi qui va l'amener à travailler en équipe, ce nouveau rythme de vie va l'obliger à surveiller particulièrement son alimentation**

## **VIE PROFESSIONNELLE**

Après avoir étudié le contrat de travail page 2/4 , répondez aux questions suivantes :

1/ De quel type de contrat s'agit-il ?

---

---

---

2/ Citez 2 autres contrats de travail que vous connaissez.

---

---

---

---

3/ Une période d'essai est-elle prévue ?

---

A quoi sert-elle ? (2 réponses attendues)

---

---

---

---

---

Quelle est sa durée ?

---

---

4/ Calculez le montant de l'indemnité de fin de contrat que touchera Sébastien

---

---

---

---

---

5/ Qu'apportent les conventions collectives par rapport au Code du Travail ?

---

---

---

---

Exemple de contrat de travail

**Société des Forges Rémoises  
51100 REIMS**

**Mr MARTIN Sébastien  
2 rue de la Cordelerie  
51100 Reims**

Reims, le 09 Juin 2000

Monsieur,

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 mois, période d'essai comprise, afin de pourvoir au remplacement de Mr BOUDIN Claude, actuellement en arrêt . Il débutera le 14 Juin 2000 et se terminera le 14 Octobre 2000.

Votre classification sera : Niv. 2 - Ech. 1 - Coef. 170

Votre rémunération brute de départ est fixée à 7 000 F pour 166,83 Heures/Mois.

La période d'essai est fixée à deux semaines de travail effectif.

Horaire de travail :

Suivant les nécessités du service, vous pouvez être amené à travailler en équipe soit :

- 5 H/13 H - 13 H/21 H - 21 H/5 H.
- ou de journée : 7 H 30/12 H - 13 H 30/17 H.

Fin de contrat :

A la cessation du contrat au terme convenu. Mr MARTIN aura droit à une indemnité en fin de contrat égale à 6 % du montant de sa rémunération totale brute.

Social :

Nous vous informons que vous bénéficiez de tous les avantages auxquels notre personnel a droit. La Convention Collective du Travail des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Connexes de la Marne est applicable dans notre entreprise.

Caisse de retraite :

IRCOMMEC, 15 avenue du centre - 78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX

Règlement intérieur :

Vous voudrez bien vous conformer à notre règlement intérieur ainsi qu'aux consignes de sécurité.

Fait en double exemplaire,

Le directeur

## SANTE

1/ Le **petit déjeuner** doit être considéré comme un véritable repas et comporter 4 aliments essentiels.

- un produit laitier
- du pain ou des céréales
- un fruit ou jus de fruit
- une boisson

Complétez le tableau suivant à partir d'un menu de petit déjeuner que vous établirez.

	EXEMPLES	COMPOSANT PRINCIPAL	RÔLES
PRODUIT LAITIER			
PAIN OU CEREALES			
FRUIT OU JUS DE FRUIT			
BOISSON			

**ENVIRONNEMENT** L'alimentation en eau potable

1/ Qu'appelle-t-on une eau potable ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2/ Voici quelques consommations moyennes en eau lors de diverses utilisations quotidiennes.

Proposez 4 mesures visant à diminuer la consommation d'eau domestique.

**L'eau au quotidien**

- L'eau nécessaire à la cuisine : de 5 à 8 litres par personne.

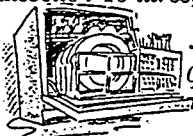
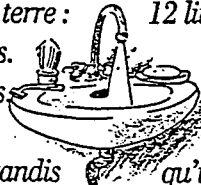
- L'éplucheuse de pommes de terre : 12 litres par kilo.

- La toilette au lavabo : 5 litres.

- La douche : de 60 à 80 litres.

- Le bain : 200 litres.

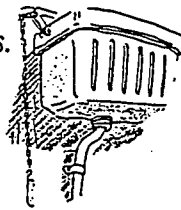
- Le lave-vaisselle : 40 litres, tandis qu'une vaisselle faite à la main ne nécessite qu'une vingtaine de litres.



- Le lave-linge : 120 litres si votre appareil est récent.

- La chasse d'eau : de 10 à 12 litres.

Hors fuites, une chasse d'eau consomme environ 100 m<sup>3</sup> d'eau par an, contre 50 m<sup>3</sup> pour le goutte-à-goutte d'un robinet.



Une fissure ou un joint non étanche a des conséquences encore plus graves puisque la perte en eau peut atteindre les 150 m<sup>3</sup> d'eau par an.

- L'arrosage des pelouses : de 17 à 20 litres par m<sup>2</sup> et par jour.

- Le lavage d'une voiture : 200 litres.



SOURCE :  
TROIS O N° 49

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_